



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2009

Le huit juin deux mil neuf, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-FLORENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'une séance facultative à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 mai 2009 dans les formes et délais légaux.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur MONTIN, Madame CHARDONNET, Messieurs Gilbert BUHAGIAR, MAILLARD, LHUILLIER, Mesdames SCHWENTER, DUJON, PIAT, Adjoint, Madame MOUTURAT, adjointe spéciale, Madame CHAMIOT-PONCET, Monsieur FOURNIER, Mesdames Annie BUHAGIAR, SEUVRE, Messieurs DIOT, PEREIRA GONCALVES, VANVERT, Madame RIBOULET, Messieurs CECCHY, BENAZOUZ, Madame CLECH, Monsieur LAPERTOT,

ETAIENT EXCUSES : Madame GRUET, Monsieur RAILLARD, Madame FOLGADO qui avaient respectivement donné pouvoir écrit de voter en leur nom à Monsieur FOURNIER, Madame CLECH, Monsieur BENAZOUZ

ETAIENT ABSENTS : Messieurs FRANZACK, GODARD, PARISE, Madame PORET

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame CHAMIOT-PONCET et Monsieur BENAZOUZ sont élus secrétaires de séance.



APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2009 :

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté.

1° - INFORMATION :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des élections municipales se sont déroulées le 7 juin 2009 à ZELTINGEN-RACHTIG. Le maire sortant, Manfred KAPPES, a été réélu avec 816 voix, soit 59,13 % des suffrages exprimés. Monsieur le Maire lui adresse un courrier de félicitations. Monsieur Manfred KAPPES, avec son épouse, sera présent lors de l'inauguration du jardin public.

Il fait également part des remerciements de plusieurs associations pour l'octroi d'une subvention, soit les Amis de l'école publique, le Club des aînés du Val d'Armançe et Point d'orgues.

Il précise aussi que le compte rendu des commissions des affaires scolaires, et des affaires sociales du 21 avril 2009 a été déposé sur la table pour la parfaite information de l'Assemblée.

Dans le cadre de ses délégations de compétences, Monsieur le Maire fait part des différents marchés attribués ou en cours :

- marchés :

- ✕ Aménagement de l'entrée du port, attribué à Mansanti TP de Flogny la Chapelle, pour un montant de 39 948,37 € HT
- ✕ Acquisition de bancs (ferrure) pour le théâtre de verdure, attribué à Conimast International, pour 4 656,50 € HT, les parties en bois sont acquises auprès de Gaillard Rondino pour un montant de 2 000 €. Le montage des bancs est effectué en régie.

- divers :

*** les travaux du port :**

Ceux-ci commencent le 10 juin 2009.

*** Comité des fêtes :**

Monsieur le Maire précise qu'il est très satisfait car 70 à 80 bénévoles de plusieurs associations ont répondu présents pour participer à l'organisation lors de l'inauguration jardin public.

2° - COMMISSION PROJET DE VILLE :

Madame CHARDONNET présente le compte rendu de la réunion qui s'est tenu le 25 mai 2009.

Lors de ladite réunion, le cabinet Urbanis chargé de l'OPAH-RU a présenté le projet d'aménagement et a indiqué que la mise en œuvre passe par la mise en place d'une déclaration d'utilité publique. Les ilots retenus sont l'ilot dit « du Courquillon » et l'ilot dit « des Juifs » dont un diagnostic a été effectué.

Il est proposé d'exercer le droit de préemption sur l'immeuble situé au 10 rue Landrecies (parcelle AV 276) pour pouvoir le démolir et aménager une véritable place urbaine.

Madame CLECH demande quel projet est avancé pour pouvoir exercer ledit droit.

Madame CHARDONNET répond que le projet envisagé est l'aménagement de stationnement ou l'aménagement d'espace public (trottoir, fleurs...).

Monsieur le Maire précise que l'idée, dans le réaménagement du centre ville, est d'abattre les « cabanes en tôle ou en bois » qui n'ont aucune caractéristique architecturale. Ceci permettra d'y aménager des espaces plus aérés, voire aménager des jardins, et remettre en valeur toutes les belles constructions tombées un peu en désuétude.

Le but du réaménagement de l'ilot des Juifs est d'agrandir la ruelle des Juifs, pour faire communiquer la Grande Rue avec l'avenue du Général Lederc. Le réaménagement de l'ilot du Courquillon devrait permettre de l'aérer.

Il est aussi proposé d'engager des négociations sur la vente de l'immeuble situé au 16 rue de la Terrasse (parcelle AT n° 181). Cet immeuble présente de gros problèmes de structure. Son réaménagement pourrait être intégré, dans l'avenir, à l'aménagement du secteur de l'église.

Madame CLECH demande aussi quel est le projet envisagé pour l'aménagement.

Madame CHARDONNET précise que cet immeuble est situé à l'angle de la place de l'Eglise, et très accolé à l'église. L'architecte des Bâtiments de France préconise d'acheter cette maison pour la consolider, ce qui aura aussi pour conséquence de consolider l'église en elle-même.

Concernant la rénovation urbaine, Domanys souhaite engager une deuxième série de démolition dans le quartier de la Trécey (7, 9, 11 et 13 avenue de l'Europe). L'Etat, qui est co-financeur, préconise des reconstructions à la suite des démolitions.

Domany a accepté de construire une vingtaine de logements, et le Maire précise qu'il est du même avis que l'Etat pour la reconstruction de deux petits immeubles. Cet aménagement entre dans un plan à 4 ou 5 ans.

Une esquisse du projet d'aménagement de la zone commerciale à l'entrée Ouest de la ville a été présentée ; sa mise en œuvre nécessite la révision du PLU. C'est un investisseur privé qui envisage cet aménagement. Différents métiers sont prêts à intégrer ce projet. Des chemins piétonniers et routiers seront créés.

Concernant l'aménagement de « la Nosée » et du lieudit « les prés Rigots, les Vaux de Ville », le cahier des charges pour une pré-étude de l'aménagement d'un secteur de logement et d'une zone d'activité a été validé. Il sera soumis aux différents partenaires (ADEME et DDE, notamment) avant le lancement de la consultation. Cet aménagement peut comporter entre 120 et 130 maisons et il est nécessaire de créer une ZAC dans laquelle sera intégrée une future zone industrielle (en face chez Gourmand).

Monsieur CECCHY s'inquiète de savoir si, dans cet ensemble prévu, il sera prévu des parcelles libres de constructeur, ou si c'est un lotissement sans choix du constructeur.

Monsieur le Maire précise que cet aménagement sera un lotissement et que les acquéreurs auront le choix du constructeur. Les conditions à respecter seront dans un règlement architectural. Il sera aussi toujours possible pour les éventuels acquéreurs, d'obtenir une parcelle plus importante pour construire une propriété plus grande.

En revanche, Monsieur LAPERTOT s'inquiète du devenir du projet de lotissement envisagé à Avrolles sur des parcelles appartenant à la commune, alors que la commune est dans l'obligation d'acquérir les parcelles de la Nosée pour le futur aménagement.

Monsieur le Maire ne désire pas que ce projet soit abandonné. Cependant, les terres étant très humides, il y a lieu de réexaminer ce projet.

Pour le moment, deux investisseurs se sont manifestés pour l'aménagement de la Nosée, alors qu'aucun ne l'a fait pour Avrolles.

Monsieur MONTIN précise aussi que, la zone des Galettes devenant obsolète, il devient nécessaire d'implanter une nouvelle zone ailleurs. Ceci fait l'objet d'une étude générale pour traiter l'ensemble des aménagements.

2-1 – N° 209 RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-13 et L.300-2,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé par délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2008.

Considérant les besoins répertoriés en matière de développement économique.

Considérant la création d'une zone 1AU au PLU à l'entrée de ville Ouest, le long de la RD 905.

Considérant le projet d'ensemble commercial envisagé sur cette zone dont les bâtiments seront d'une surface plus importantes que celles prescrites dans le PLU.

Considérant que la RD 905, classée voie à grande circulation impose un recul de 75 m de toutes constructions par rapport à l'axe de la voie, ne permet pas, en partie, la réalisation de ce projet.

Considérant que le PLU peut fixer des règles d'implantation différentes lorsqu'il comporte une étude spécifique justifiant que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages (article L111-1-4 du Code de l'urbanisme).

Considérant que la révision simplifiée du PLU a pour objectif de permettre la réalisation du projet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- PRESCRIT la révision simplifiée du PLU

- **PRECISE** que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

Insertion d'information dans la presse locale, dossier disponible en mairie.

Les moyens suivants seront offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- mise à disposition, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, d'un registre de consultation destiné aux observations de toute personne intéressée.

- possibilité d'adresser un courrier à Mr le Maire

- organisation de permanences tenues en mairie.

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de révision simplifiée du PLU. A l'issue de cette concertation, Mr le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de révision simplifiée du PLU.

-**CHARGE** le cabinet d'études de Bernard WAGON de réaliser les études nécessaires

- **AUTORISE** le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du PLU (ou toutes pièces relatives à ce dossier)

- **SOLLICITE** de l'Etat, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme, qu'une dotation soit allouée à la commune pour compenser la charge financière supportée par la commune correspondant à la révision du PLU

- **DIT** Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice considéré

La présente délibération sera transmise au Préfet de l'Yonne et notifiée :

- aux présidents du conseil régional et du conseil général

- aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture ;

Conformément à l'article R123-24 et 25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

3° - N° 210 CONVENTIONNEMENT ENTRE LA VILLE DE SAINT-FLORENTIN ET LE CONSEIL GENERAL DE L'YONNE POUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2009 :

Vu les modifications du Conseil Général de l'Yonne à compter du 1^{er} janvier 2009 concernant le régime d'aide aux villes de plus de 5000 habitants

Considérant le programme d'investissement 2009 de la ville de Saint-Florentin dont la liste est précisée dans le tableau joint avec les ordres de priorité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PROPOSE** ce projet de programmation des investissements 2009 pour l'établissement de la dite convention ;

- **AUTORISE** le Maire ou son remplaçant à signer toute pièce relative à ce dossier.

Ville de Saint-Florentin - DEMANDES DE SUBVENTIONS FAITES EN 2007 OU 2008 FAISANT L'OBJET D'UNE NOUVELLE SOLLICITATION EN 2009

Maître d'ouvrage	intitulé	Coût HT	Coût TTC	Sollicitation CG	Autres Subventions sollicitées	Début de l'opération	Fin de l'opération
Ville St-Florentin	Pole petite enfance HQE	1,195,052.49	1,429,282.78	418,260.00 (35%)	CAF : 267,400.00 CR : 183,549.00 ANRU : 80,986.00	Septembre 2009	Jun 2010
Ville St-Florentin	Création d'un DOJO HQE	653,187.00	781,211.65	228,615.00 (35%)	Etat (DGE) : 45,000.00 Région : 163,290.00	Mai 2009	Février 2010
TOTAL		1,848,239.49	2,210,494.43	646,875.00			

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2009

N°	Maître d'ouvrage	intitulé	Coût HT	Coût TTC	Sollicitation CG	Autres Subventions sollicitées	Début de l'opération	Fin de l'opération
1	Ville St-Florentin	Centre technique municipal HQE	1,205,550.00	1,441,837.80	421,940.00	Etat(DGE) : 301,160.00	Mai 2009	Jun 2010
2	Ville St-Florentin	Aménagement de la place du Dojo comprenant un mail	550,000.00	657,000.00	137,500.00	Etat (DGE) : 165,000.00	Octobre 2009	Mars 2010
3	Ville St-Florentin	Réfection des fenêtres de l'école Pommier Janson	144,230.00	172,500.00	36,050.00		Octobre 2009	Novembre 2009
4	Service public eau potable de St-Florentin	Déplacement d'une conduite d'eau dans la cadre de la rénovation urbaine (Construction de 18 logements au Donjon)	50,466.96	60,358.48	12,600.00		Jun 2009	Août 2009
5	Service public assainissement de St-Florentin	Création d'une station de relevage dans la cadre de la rénovation urbaine (Construction de 18 logements au Donjon)	44,678.34	53,435.29	11,160.00		Jun 2009	Août 2009
6	Ville St-Florentin	Matériaux et matériels pour l'aménagement du théâtre de verdure (aménagement d'une scène et installation de bancs)	41,997.18	50,228.68	10,490.00		Mai 2009	Jun 2009
7	Ville St-Florentin	Réaménagement de la ruelle des Juifs	40,000.00	47,840.00	10,000.00		Septembre 2009	Octobre 2009
8	Ville St-Florentin	Aménagement de la voie d'accès du port de plaisance	33,401.65	39,948.37	8,350.00		Jun 2009	Juillet 2009
9	Ville St-Florentin	Réfection des toitures des chapelles de l'Eglise Saint-Martin	17,688.00	21,154.85	3,530.00		Février 2009	Mai 2009
TOTAL			2,128,012.13	2,544,303.47	651,620.00			

4° - QUESTIONS DIVERSES :

Madame CHAMIOT précise qu'à la suite de sa remarque lors du précédent conseil, le soupirail de l'immeuble « Gomimbault » a été réparé. Elle remercie par conséquent les services techniques.

Madame CLECH informe l'Assemblée qu'une dame s'est faite fauchée à Montléu car il n'y a pas de trottoir. Elle risque de porter plainte.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu des travaux d'amélioration sur une période de trois ans. Cela découle des visites qui ont été faites dans ces hameaux au cours desquelles les travaux ont été listés, quantifiés et chiffrés. Il a été décidé, pour cette année, de débloquer le tiers des sommes prévues et les travaux vont ainsi commencer.

Monsieur MONTIN précise alors qu'à partir du carrefour des Prairies aux Buissons, en remontant sur Saint-Florentin, des travaux de busage et de trottoirs sont prévus.

Monsieur le Maire présente Cillia NONIQUE, nouvellement recrutée, qui sera, dorénavant, en charge de la communication et de la mise en place du site internet.

La séance est levée à 21h25.

